



Strasbourg, 15 mai 2019

CDCT (2019) 03

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

3^e Réunion plénière

Strasbourg (France), 14-15 mai 2019

Rapport abrégé et Liste des points examinés et des décisions prises

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme
Direction de la Société de l'information – Lutte contre la Criminalité, DG I

DG1.CDCT@coe.int / www.coe.int/terrorism

Le Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) du Conseil de l'Europe, réuni à Strasbourg les 14 et 15 mai 2019 sous la présidence de M. Mario JANEČEK (Bosnie-Herzégovine), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note des remarques introductives de M. Jan KLEIJSSSEN (Directeur de la direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité). M. KLEIJSSSEN insiste sur le rôle essentiel du CDCT dans l'architecture mondiale de la lutte contre le terrorisme et sur les contributions importantes que le Comité a apportées – et continue d'apporter – pour garantir une réponse efficace au terrorisme en Europe tout en respectant les droits de l'homme et en observant l'État de droit. M. KLEIJSSSEN évoque ensuite les défis auxquels les États membres sont confrontés du fait du retour de combattants terroristes étrangers et de leurs familles, soulignant le rôle de conseil du CDCT sur cette question difficile. À ce sujet, M. KLEIJSSSEN insiste aussi sur l'importance d'envisager, le cas échéant, d'associer les États non membres concernés aux activités du Comité, citant tout particulièrement le cadre crucial qu'offre de ce point de vue le Réseau 24/7 pour l'échange d'informations sur les combattants terroristes étrangers. De même, les attentats tragiques commis récemment en Nouvelle-Zélande et au Sri Lanka montrent que le terrorisme peut frapper n'importe qui et n'importe où, et qu'il est donc important de renforcer la capacité des États à venir en aide aux victimes, notamment par l'échange d'informations sur les législations internes en vigueur concernant le statut juridique des victimes. De plus, ces événements montrent aussi qu'une coopération est nécessaire par-delà les frontières de l'Europe. Enfin, M. KLEIJSSSEN informe également le CDCT au sujet de la situation actuelle du Conseil de l'Europe. Si aucune solution n'est trouvée aux problèmes liés à la non-participation de la délégation russe de l'Assemblée parlementaire, les plans de contingence prévoient jusqu'à 48 % de réductions budgétaires pour le secteur intergouvernemental. Des coupes budgétaires aussi draconiennes auraient à l'évidence de graves conséquences pour les activités du CDCT.
- de remercier, par une ovation, le coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, M. Ivan KOEDJIKOV, pour l'excellent travail accompli contre le terrorisme et au service du CDCT. M. KOEDJIKOV partira prochainement à la retraite au terme d'une carrière remarquable au sein du Conseil de l'Europe.

2. Adoption de l'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

3. Communication du Président et du Secrétariat

- de prendre note des informations fournies par le Président concernant les conclusions de la 3^e Réunion du Bureau (Venise, 9 avril 2019).
- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat, à savoir :
 - le 13 décembre 2018, le Secrétaire du CDCT, M. Carlo CHIAROMONTE, a participé à la Réunion spéciale du Comité de lutte contre le terrorisme sur la « Résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité : révision des Principes

directeurs de Madrid » et présenté les activités et réalisations récentes du CDCT. Cette réunion spéciale avait pour but de recueillir les propositions de divers experts, organisations mondiales et régionales et États sur d'éventuelles modifications des Principes directeurs de Madrid conformément aux exigences de la RCSNU 2396. Les organisations mondiales et régionales ont aussi été invitées à présenter leurs activités ayant trait aux RCSNU 2178 et 2396.

- les 4 et 5 avril, le Conseil de l'Europe a été invité à participer à la Réunion intersectorielle et inter-piliers de l'ASEAN pour l'élaboration du Plan de travail du Plan d'action de l'ASEAN visant à prévenir et combattre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent (2018 – 2025). La région de l'ASEAN est à bien des égards confrontée aux mêmes problèmes que l'Europe en matière de terrorisme, et notamment au retour de combattants terroristes étrangers membres de Daech et de leurs familles. M. Kristian BARTHOLIN a représenté le Conseil de l'Europe lors de cette réunion et présenté la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022), soulignant les priorités sur lesquelles le CDCT travaille actuellement et la nécessité d'une coopération mondiale et interrégionale pour combattre le terrorisme.
- le 26 avril, une réunion spéciale conjointe du Comité contre le terrorisme, du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et du Comité du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1988 (2011) sur « le lien entre le terrorisme international et le crime organisé transnational » s'est tenue au siège des Nations Unies à New York. Le Conseil de l'Europe, représenté par M. BARTHOLIN, a été invité à présenter aux comités de l'ONU la situation en Europe et à contribuer aux délibérations sur le lien entre le terrorisme et le crime organisé, notamment en s'inspirant des résultats des activités menées actuellement par le Conseil de l'Europe dans ce domaine.
- le 7 mai, à Ankara, M. CHIAROMONTE a participé à la réunion du Groupe de travail de la Coalition mondiale contre Daech/l'EIL sur les combattants terroristes étrangers. Il y a également présenté les activités du CDCT concernant ces combattants. Plus de 50 pays étaient représentés à cette réunion, qui a été le lieu d'un échange de vues intéressant sur les derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers.

4. La Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme – Travaux et activités futurs du CDCT

- de tenir un échange de vues sur l'état actuel de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018 – 2022) et de prendre note des progrès réalisés en la matière.
- d'approuver la proposition du Bureau de lancer les activités 1.4, 1.5 et 3.4 de la Stratégie en 2020.
- concernant l'activité 1.5, de charger M. Nicola PIACENTE (Italie), assisté d'un expert académique et du Secrétariat, de préparer un rapport contenant d'éventuelles propositions de nouvelles dispositions à inclure dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le blanchiment, la recherche, la saisie et Confiscation des produits du crime et du financement du terrorisme (STCE n° 198) ou d'autres

instruments du Conseil de l'Europe. Ce rapport devrait être présenté tout d'abord au Bureau, puis à la 5^e Réunion plénière du CDCT en 2020.

- d'examiner les propositions contenues dans le document préparé par le Secrétariat sur la mise en place éventuelle d'un réseau de points de contact pour l'échange d'informations d'ordre procédural concernant le statut juridique des victimes du terrorisme devant les juridictions des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des autres États concernés.
- de mettre en place le réseau susmentionné afin qu'il soit opérationnel à compter du 1^{er} novembre 2019.
- d'inviter les États membres et autres États concernés et intéressés à communiquer au Secrétariat du CDCT les coordonnées de leur point de contact (nom de l'autorité dont relève le point de contact, adresse électronique et numéro de téléphone, heures de présence) pour le 1^{er} octobre 2019. Le Secrétariat adressera à toutes les délégations une lettre leur expliquant la procédure.
- de charger le Secrétariat du CDCT d'établir, et de tenir à jour, une liste des points de contact et de la mettre à disposition sur un site web à accès restreint du Conseil de l'Europe ; l'accès à cette liste serait réservé aux points de contact et au Secrétariat du CDCT.
- de charger le Secrétariat du CDCT de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la coopération entre les points de contact (notamment en organisant régulièrement des réunions pour leurs représentants).
- d'examiner et approuver le projet de mandat du CDCT pour 2020 – 2021 en vue de son adoption définitive par le Comité des Ministres au cours de l'année.

5. Sous-groupe chargé d'examiner la faisabilité de convenir d'une définition du terrorisme (CDCT-DEF)

- de prendre note des informations contenues dans le rapport de la 2^e réunion du CDCT-DEF et fournies par le Président du sous-groupe, M. Nicola PIACENTE (Italie), et notamment du fait que le sous-groupe a déjà conclu, de son point de vue, à la faisabilité de convenir d'une définition juridique du terrorisme en remplacement du texte actuel de l'article 1 de la Convention sur la prévention du terrorisme (STCE n° 196). Le rapport final, qui sera soumis au CDCT pour examen lors de sa 4^e Réunion plénière, rendra dûment compte des diverses approches identifiées par le sous-groupe pour l'élaboration d'une définition juridique du terrorisme et servira de base aux discussions sur les étapes suivantes.
- de tenir un échange de vues sur les divers aspects de l'élaboration d'une définition du terrorisme visant à améliorer l'application de la Convention et de son Protocole additionnel.

6. Groupe de travail sur la création d'indicateurs pour l'évaluation du risque de passage à l'acte d'individus radicalisés (CDCT-RI)

- de prendre note des informations contenues dans le rapport de la 2^e réunion du CDCT-RI et fournies par le Président du sous-groupe, M. Gábor HORVÁTH (Hongrie), et notamment du fait que les experts ont examiné l'avant-projet de Manuel sur les indicateurs de risques relatifs aux terroristes agissant seuls établi par le Secrétariat conformément aux instructions données par le groupe de

travail lors de sa première réunion tenue à Zagreb (Croatie) les 29 et 30 octobre 2018. Lors de la phase préparatoire de la 2^e réunion, le groupe de travail a reçu de la part des États membres participants de nombreuses propositions utiles qui ont été examinées en prenant dûment en considération le caractère sensible de cette question. La partie relative aux indicateurs de risque distingue les indicateurs primaires, secondaires et de protection ; dans chacune de ces sous-parties, les indicateurs sont classés par ordre de priorité décroissante. Les divers indicateurs de risque inclut dans chaque catégorie ont fait l'objet d'une discussion et d'un examen détaillés. Le Secrétariat a été chargé d'élaborer des explications sur chacun des indicateurs de risque et de préparer des propositions pour les autres chapitres du Manuel. Les délégations ont été invitées à soumettre des commentaires ou propositions supplémentaires pour le projet de Manuel au plus tard le 30 avril 2019, et trois délégations ont déjà répondu à cette demande. La 3^e – et dernière – réunion du CDCT-RI se tiendra les 1^{er} et 2 octobre 2019 (lieu à confirmer).

7. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational (CDCT-TTOC)

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement des travaux du CDCT-TTOC.
- de tenir un débat sur l'avant-projet de lignes directrices établi par le Secrétariat sur la base des délibérations du CDCT-TTOC et de soumettre des commentaires et des conseils pour examen par le sous-groupe lors de la finalisation du texte.
- de charger le Secrétariat de transmettre ses observations au CDCT-TTOC.

8. Groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales

- de tenir un échange de vues sur le Mandat du groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales (activité 2.1 de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme).
- de modifier le Mandat du groupe de travail, dont la version consolidée figure à l'Annexe 1 du Rapport abrégé et Liste des points examinés et des décisions prises.
- de nommer M. Nicola PIACENTE (Italie) et M. Mario JANEČEK (Bosnie-Herzégovine) coprésidents du groupe de travail.
- de charger le Secrétariat d'organiser la première réunion du groupe de travail aussi tôt que possible au second semestre 2019 (date et lieu à confirmer).
- d'inviter les États intéressés à soumettre au groupe de travail tout document qu'ils jugent utile pour l'accomplissement de ses travaux.

9. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

- de prendre note des informations fournies oralement par le Secrétariat concernant le Réseau 24/7, et notamment le fait que le Réseau tiendra sa prochaine réunion au second semestre 2019.
- sur proposition du Bureau et en accord avec l'avis exprimé par les points de contact, d'ouvrir le Réseau 24/7 aux États non membres et aux organisations

internationales pertinents et intéressés et de charger le Secrétariat de trouver des moyens de les associer au Réseau en vue de permettre la coopération la plus efficace possible pour relayer les signalements de mouvements de combattants terroristes étrangers.

- sur proposition du Bureau, de charger le Secrétariat de collecter des informations auprès des points de contact afin de mieux évaluer l'efficacité du Réseau 24/7.

10. Atelier sur la conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent, Madrid, 11-12 juin

- de prendre note des informations fournies par Mme María Eugenia HERNÁNDEZ FERNÁNDEZ (Espagne) concernant la préparation d'un atelier sur la conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent, que le CDCT et les ministères espagnols de la Justice et des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération organisent les 11 et 12 juin 2019 à l'intention des juges et des procureurs (activité 2.3 de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme).
- d'appeler les délégations qui ne l'ont pas encore fait à désigner des représentants pour cet événement.

11. Conférence sur le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme

- de prendre note de la version actualisée du Document de réflexion établi par le Secrétariat concernant la conférence internationale sur les questions et les problèmes soulevés par le retour en Europe de femmes et d'enfants qui ont été impliqués dans des organisations terroristes à l'étranger.
- de charger le Secrétariat de poursuivre les préparatifs de la conférence avec le/la prochain(e) rapporteur(e) pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera nommé(e) lors de la prochaine Réunion plénière, et d'en rendre compte au CDCT.

12. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)

- de prendre note du fait que le nombre total des ratifications, pour la Convention, est de 40 et qu'il est de 16 pour le Protocole additionnel.
- d'appeler tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier aussi tôt que possible la Convention et son Protocole additionnel.

13. Aborder la radicalisation dans les prisons – projets de coopération dans le domaine de la radicalisation dans les prisons

- de prendre note de la présentation de M. Donche BOSHKOWSKI, Unité de la Coopération dans le domaine pénal.

- de suivre régulièrement le travail accompli par l'Unité de la Coopération dans le domaine pénal en matière de lutte contre le terrorisme.

14. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- d'examiner le profil national actualisé relatif à la capacité de lutte contre le terrorisme soumis par la délégation du Portugal et d'autoriser sa publication sur le site web du CDCT.
- de prendre note de l'intention de l'Estonie de soumettre une mise à jour de son profil en temps utile pour la 4^e Réunion plénière du CDCT.
- d'inviter tous les autres États membres à actualiser ou soumettre leur profil national à intervalles réguliers.

15. Avis sur la recommandation 2145 (2019) de l'APCE

- d'examiner la Recommandation 2145 (2019) de l'Assemblée parlementaire « La déchéance de nationalité comme mesure de lutte contre le terrorisme : une approche compatible avec les droits de l'homme ? ».
- d'adopter un avis sur les propositions contenues dans la recommandation susmentionnée et de charger le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres.

16. Points pour information

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les conclusions de la 76^e Réunion plénière du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC).

17. Questions diverses

- de prendre note qu'aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

18. Date et lieu de la 4^e Réunion plénière du CDCT

- de tenir la 4^e Réunion plénière du CDCT du 19 au 21 novembre 2019 à Strasbourg.

19. Adoption du Rapport abrégé et de la Liste des points examinés et des décisions prises

- d'adopter le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.

ANNEXE 1

Strasbourg, le 15 mai 2019

**COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME
(CDCT)**

Mandat

pour le groupe de travail sur la collecte de preuves

dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales

Tâches :

Conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022), le groupe de travail sur la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales échange des informations et recense les meilleures pratiques en vue de préparer et d'élaborer une recommandation ou, à défaut, des lignes directrices.

Le document juridique final contiendra des conseils sur la manière de collecter des preuves – si possible – in situ et de les présenter devant un tribunal au cours d'un procès criminel conformément au principe de l'État de droit avec un accent particulier sur la façon de poursuivre les combattants terroristes étrangers, incluant ceux qui retournent et ceux qui se relocalisent, et de les tenir responsables pour des infractions terroristes. Il aidera aussi les autorités nationales compétentes chargées des enquêtes et des poursuites dans les affaires liées au terrorisme à recenser les meilleures pratiques en matière d'application des procédures pour la collecte et le traitement appropriés des preuves scientifiques et autres relatives aux infractions terroristes commises au cours de combats ou après.

Le groupe de travail poursuivra les réflexions en outre sur la manière dont les preuves recueillies par les services de renseignement et par l'armée peuvent être intégrées légalement dans des procédures judiciaires, et établira les meilleures pratiques en la matière.

Méthodes de travail :

Le groupe de travail fondera ses activités sur les traités internationaux pertinents, en particulier le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, les Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les législations nationales. Le groupe de travail prendra dûment en considération les travaux antérieurs et en cours menés par d'autres organisations et instances compétentes, y compris la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED), le Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), en particulier les Recommandations d'Abuja sur la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve aux fins des poursuites pénales de terroristes présumés et l'Institut International pour la justice et l'Etat de droit (IIJ). En outre, le groupe de travail devrait, le cas échéant, tenir compte de toute ligne directrice nationale pertinente ou document de politique similaire concernant la collecte de preuves dans les zones de conflit aux fins de poursuites pénales.

Le groupe de travail prendra dûment en considération les observations finales de l'« Atelier sur la conduite de poursuites pénales et de procès contre les combattants terroristes étrangers, y

compris ceux qui rentrent dans leur pays et ceux qui se relocalisent », que le CDCT et les ministères espagnols de la Justice et des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération organisent les 11 et 12 juin 2019.

Le groupe de travail fera rapport, à intervalles réguliers, de l'avancement de ses travaux au CDCT et à son Bureau, qui pourront au besoin lui donner des orientations.

Composition :

Membres

Le groupe de travail sera composé d'experts spécialisés, parmi lesquels des enquêteurs, des policiers et des procureurs agissant dans des affaires de lutte contre le terrorisme, ainsi que des représentants de l'armée et des services de renseignement. Une délégation peut, à ses frais, nommer des membres supplémentaires. Le ou la Président(e), ou les co-présidents, du groupe de travail seront proposé(e)s et nommé(e)s par la Plénière du CDCT.

Les représentants d'autres organisations internationales et régionales, et les Etats non membres du Conseil de l'Europe concernés, notamment les Etats qui ont obtenu le statut d'observateur auprès de l'Organisation, et les Etats avec lesquels le Conseil de l'Europe dispose d'une politique de voisinage, devraient être invités à participer au groupe de travail.

Le budget administratif du CDCT prendra en charge les frais de voyage et de séjour de 15 représentants d'États membres (un par délégation au CDCT). D'autres délégations au CDCT pourront participer à leurs frais.

Le groupe de travail peut solliciter le concours de consultants externes et d'experts universitaires.

Durée du mandat :

Le présent mandat est accordé jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à la fin des travaux du groupe de travail. Il pourra être renouvelé en tant que de besoin.